Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 11

Artikel: Les langues en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-186928

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

disposition d'amour pleine de sincérité et de confiance.

Telle est la tendance du cœur de l'homme que, dans toutes les passions qu'il éprouve, il ne saurait jamais s'affranchir d'une sorte de superstition. L'amant est curieux, inquiet, il veut pénétrer l'avenir, pour lui arracher le secret de sa destinée. Il rattache ses craintes et ses espérances à toutes les pratiques mystérieuses que son imagination lui fait croire capables de changer la volonté du sort et de la disposer en sa faveur. Il veut trouver dans tous les objets de la nature des assurances contre les craintes dont il est assiégé. Il les interroge sur les sentiments de celle qu'il adore. Les fleurs, qui lui présentent son image, lui paraissent surtout propres à révéler l'oracle de l'amour. Lorsqu'il va rêvant dans la prairie, il cueille une marguerite, il en arrache les pétales l'un après l'autre, en disant tour à tour : « M'aime-t-elle ? — pas du tout, — un peu, — beaucoup, — passionnément, » dans la persuasion que ce qu'il tient à savoir lui sera dit par celui de ces mots qui coïncidera avec la chute du dernier pétale. Si ce mot est *pas du tout*, il gémit, il se désespère; si c'est *passionnément*, il s'enivre de joie, il se croit destiné à la suprême félicité, car la marguerite est trop *franche* pour le tromper.

Les amoureux villageois emploient aussi la plante appelée vulgairement pissenlit ou dent-de-lion, pour savoir s'ils sont aimés. Ils soufflent fortement sur les aigrettes duveteuses de cette plante, et, s'ils les font toutes envoler d'un seul coup, c'est un signe certain qu'ils ont inspiré un véritable amour.

Les langues en Suisse.

A la langue *allemande* appartiennent 14 cantons en entier et quelques autres en partie.

A la langue *française*, 3 cantons en entier, Vaud, Genève, Neuchâtel, et 3 autres en partie, Fribourg, Berne et Valais.

A la langue *italienne*, le canton du Tessin et une partie des Grisons. Il y a cependant dans le canton du Tessin une commune allemande, celle de Bosco.

A la langue *romanche* appartient une partie du canton des Grisons (118 communes). Ce canton parle trois langues, le romanche, l'allemand et l'italien.

Il résulte de cet état de choses, qu'on reconnaît en Suisse trois langues comme jouissant des mêmes droits. L'article 116 de la Constitution fédérale porte : « Les trois principales langues parlées en Suisse, l'allemand, le français et l'italien, sont *langues nationales* de la Confédération. » Dans les délibérations de l'Assemblée fédérale, du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral, d'ordinaire chaque orateur parle dans sa propre langue; mais, dans l'Assemblée fédérale, les propositions sont traduites en allemand et en français par un traducteur officiel; il est aussi d'usage, dans toutes les affaires importantes, de nommer un rapporteur allemand et un rapporteur français. La correspondance officielle a lieu également dans les trois langues. En revanche, on n'a qu'exceptionnellement égard à la langue romanche; ainsi on a fait traduire en romanche la Constitution révisée.

L'industrie parisienne vient de résoudre un problème depuis longtemps médité, celui d'habiller la femme à bon marché. Bien des maris, sans doute, applaudiront des deux mains à ce nouveau progrès. En annonçant leurs articles d'été, les Grands Magasins du Louvre, de Paris, offrent une toilette de femme élégante pour *vingt-quatre francs six sous*.

En effet, une femme peut y trouver :

Une chemise de madapolam . . .	Fr.	1 75
Un jupon blanc	»	2 85
Des pantalons à	»	1 60
Un corset	»	3 90
Des bas	»	0 75
Un col-chemisette	»	0 70
Des manchettes	»	0 75
Une robe toute faite	»	4 90
Des gants, la paire	»	0 35
Un mouchoir de batiste pur fil . .	»	0 40
Des souliers mode-chevreau glacé .	»	4 90
Un chapeau à rubans de satin . .	»	1 45
Total . . .	Fr.	24 30

Ce total incroyable sera encore réduit si l'acquéreuse veut confectionner sa robe elle-même, en choisissant dans des monceaux de charmantes étoffes à 35 cent. le mètre. La robe revient alors à 3 fr. 50 et sa toilette complète lui aura coûté *vingt-deux francs quatre-vingt dix centimes*.

Aprés lè vôtès.

— Eh ! m'einlévine se n'est pas l'ami Abran !... Serviteu ! Abran, coumeint va-te ?

— Eh bin, va tot plian, tot plian, Sami, grand-maci, et vo ?

— Ho ! va prâo bin, Diu sâi béni.

— On lo vâi, kâ vo z'étès adé asse vi qu'on pesson et asse dégourdi que n'étiairu.

— On sè mantint; mâ tot parâi n'est pequa lo teimps iô ne passâvi l'écoula, quand n'allâvi dansi pè Bîmant qu'on retracîvè avau ein 35 menutès po l'appet.

— Ah ! ma fâi, on pâo pas adé étrè dzouveno.

— A propou, Abran, âi-vo bin votâ demeindze passâ; quoui âi-vo fé conseiller ?

— Eh bin, n'ein renonmâ noutron syndiquo.

— Dè quin parti est-te ?

— Coumeint, dè quin parti ! l'est dâo parti dâi bons Vaudois.

— Mâ n'est pas on parti, cein. Est-te démocrate âo bin libérau ?

— Ma fâi, ne sé pas cein que vo volliâi derè; dein ti lè cas n'est pas dè clliâo libérau que vol-